

Connu pour son vignoble dont la production est exportée dans le monde entier, le Pays Beaujolais est aussi une région économique diversifiée et équilibrée : Si le Pays Beaujolais est situé principalement dans le nord du département du Rhône, la limite septentrionale du vignoble appartient au département limitrophe de la Saône et Loire. Cette position en Rhône-Alpes lui ouvre un marché potentiel de 5,5 millions de consommateurs (2<sup>e</sup> marché français). Une population de 184 000 habitants en progression constante, principalement dans le Val de Saône et le Vignoble Beaujolais.

Trois zones géographiques bien spécifiques présentent trois économies différentes et complémentaires :

- A l'Est, le Beaujolais Bleu : le Val de Saône, parcouru par les principales voies de communication (T.G.V., autoroutes et ports de la Saône) qui porte l'essentiel de l'industrie Beaujolaise.
- A l'Ouest, le Beaujolais Vert : la Montagne Beaujolaise et ses Forêts, tournée vers l'industrie textile et les activités d'élevage et forestières.
- Les Coteaux, le Beaujolais Rouge : recouverts par le vignoble qui constitue ici l'économie agricole prépondérante.

La récolte moyenne totale se monte chaque année à environ 1 200 000 hectolitres qui se répartissent comme suit entre les trois familles :

- 600 000 HI de Beaujolais (53 HI/Ha de rendement autorisé)
- 300 000 HI de Beaujolais Villages (52 HI/Ha de rendement autorisé)
- 300 000 HI /crus (52 à 54 hl/ha de rendement autorisé)

18 caves coopératives vinifient 31 % de la récolte pour le compte de 3900 adhérents viticulteurs. 25 % de la récolte est commercialisée en vente directe à la propriété par le vigneron ou la cave coopérative.

96 communes couvrent une surface totale de 35 000 hectares mais le vignoble ne couvre que 22 500 hectares environ. Les coteaux de vignes sont à une altitude moyenne de 300 mètres orientés principalement au sud ou au sud-est. Le vignoble beaujolais, planté à 99 % en Gamay noir à jus blanc, est donc pratiquement monocépage. Environ 204 hectares sont consacrés à la production de Beaujolais blanc issu de Chardonnay. 2837 exploitations, d'une surface moyenne de 5 à 10 hectares, sont travaillées à 29 % en direct par leurs propriétaires, pour 26 % en métayage(1) et pour 45 % en fermage(2).

Le Métayage est un partage de la récolte et des frais d'exploitation à 50/50, sauf les produits phytosanitaires qui sont à la charge du propriétaire. Le fermage est un système de location des terres. Le loyer est calculé selon l'état de la vigne (nombre d'hectolitres compris entre 6 et 11 hectos par hectare), multiplié par la superficie, donnée en location, et par le prix au litre fixé chaque année par arrêté préfectoral.